



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des usagers

Question écrite n° 84371

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'insécurité urbaine qui atteint le tracé de la ligne notamment à la gare de Le Chénay-Gagny en Seine-Saint-Denis. En effet, ce secteur pourtant d'ordinaire assez calme, notamment sur la ville de Gagny (Seine-Saint-Denis) a connu de très graves incidents, sans précédent, qui ont vu de jeunes délinquants attaquer et jeter des pierres sur un train pourtant rempli de voyageurs, le 15 janvier 2006. Cette nouvelle forme de violences urbaines est apparue en ce début d'année 2006, notamment sur la ligne SNCF Lyon-Marseille, dans la nuit du 31 décembre 2005. Cette situation avait pourtant été évitée dans les années passées, notamment du fait de la mise en place, en Ile-de-France, d'une police ferroviaire régionale. Il conviendrait donc de renforcer la présence et l'action de cette police spécialisée en Ile-de-France et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis.

Texte de la réponse

A la fin de l'après-midi du dimanche 15 janvier, le groupe musical R'n'B donnait un concert dans un centre social proche de la gare Le Chesnay-Gagny. Le déroulement de cette manifestation musicale a été pris en compte par la police régionale des transports, qui a organisé des patrouilles sur le tronçon concerné de la ligne E2 du RER. Vers 18 heures, les organisateurs du concert ont décidé de mettre fin à la représentation. Les 200 à 300 participants ont alors été livrés à eux-mêmes à l'extérieur du centre au lieu d'être évacués par petits groupes, comme l'engagement en avait été pris avec les forces de police locales, afin de minimiser les effets de foule. Cela a entraîné l'arrivée soudaine dans le train à quai de plus d'une centaine de personnes. Des bousculades se sont produites et certains individus ont tiré à maintes reprises les signaux d'alarme, entraînant ainsi l'immobilisation de la rame. Le rétablissement de l'ordre a été rendu possible par l'intervention conjointe d'effectifs de la police du département, de la police des transports ainsi que du service de sécurité de la SNCF, qui ont procédé à l'évacuation du train. Ces opérations se sont soldées par huit interpellations, la constatation de dégradations et la fermeture de la gare jusqu'au lendemain matin par décision de la SNCF. Le dispositif policier a été, par ailleurs, aussitôt renforcé pour prévenir le renouvellement éventuel de débordements que pouvaient laisser craindre les interpellations réalisées. Outre les actions de surveillance exercées par la SNCF, quatre équipes de la brigade des réseaux ferrés qui se déplaçaient sur ce tronçon du RER jusqu'à 18 heures ont reçu pour consigne de se regrouper de manière statique sur les quais et dans la gare. Une section de compagnie républicaine de sécurité a été appelée en renfort. Cette dernière, associée aux effectifs locaux, a mis fin dans la soirée du 17 janvier à une rixe entre jeunes venus de la cité voisine. L'un des protagonistes a été interpellé alors qu'il était porteur d'un pistolet à gaz, dont il avait fait usage à deux reprises. L'ensemble de ces mesures a permis le retour à une situation normale et a évité la propagation des incidents. Actuellement, vingt-trois passages de patrouille de la police des transports ont toujours lieu quotidiennement dans cette gare.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84371

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 867

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3147